

L'hon. Roy MacLaren (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, le député ne sait pas de quoi il parle.

Une voix: Et vous?

M. MacLaren: Dans ce temps-là, les États-Unis exportaient des capitaux.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'IMPOSER UNE TAXE SUR
LES SORTIES DE CAPITAUX

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je me ferai un plaisir d'envoyer au ministre un exemplaire de la loi adoptée par les Américains et maintenue en vigueur pendant presque dix ans pour faire face à de telles situations.

Je veux poser une question précise et je demande au ministre de me donner une réponse précise. L'augmentation de presque ¼ p. 100 annoncée aujourd'hui pourrait coûter environ 200 millions de dollars aux entreprises canadiennes, ce qui veut dire qu'elles ne vont pas investir. Nous savons déjà que les entreprises canadiennes ont l'intention de réduire leurs investissements, de sorte qu'elles ne créeront pas les emplois dont nous avons besoin. Afin de garder nos capitaux au Canada, pourquoi le gouvernement n'imposerait-il pas une taxe spéciale sur les investissements spéculatifs supérieurs à une certaine limite et faits par des personnes qui desservent nos intérêts?

L'hon. Roy MacLaren (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, le député ne comprend pas la nature des relations économiques entre le Canada et les États-Unis. En fait, 30 p. 100 de notre produit national brut est tributaire de nos exportations. Autrement dit, nos exportations interviennent pour 30c. de chaque dollar canadien, c'est-à-dire les revenus de chaque Canadien, mais nous en gagnons les trois quarts avec nos exportations aux États-Unis. Le député propose-t-il que nous fermions notre frontière, que nous limitions le mouvement de capitaux entre les deux pays, ou que nous fermions arbitrairement notre frontière et disions aux gens qui voyagent d'un pays à l'autre, investissent dans les deux pays et achètent des produits des deux pays...

M. Broadbent: Répondez à la question.

M. MacLaren: «Ça y est! Nous fermions notre frontière», parce que, en théorie, nous devrions maintenir notre dollar à un certain niveau? Le député est sûrement plus averti et doit savoir que ça n'a pas de sens. Il a fait allusion tout à l'heure à un cours élémentaire d'économie politique, mais je lui conseille de retourner plutôt aux rudiments.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES STATISTIQUES SUR LE CHÔMAGE CHEZ LES JEUNES

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant et porte sur le rapport publié par le Conseil de planification sociale de Toronto. Dans ce rapport, on dit que le gouvernement ne tient pas compte des quelque 250,000 jeunes qui sont sous-employés ou qui ont renoncé à trouver du travail. Ils n'existent tout simplement pas, aux yeux du gouvernement, qui

Questions orales

les considère comme des statistiques perdues. Mais cette statistique perdue, monsieur le Président, est un jeune qui travaille à peine deux heures par semaine pour tondre une pelouse, parce que c'est le seul emploi qu'il a pu trouver. Le système le rejette et les ordinateurs ne l'enregistrent même pas. Comment se fait-il qu'un jeune, et les 250,000 autres comme lui dans le pays, est à ce point désespéré à cause de la mauvaise orientation économique du gouvernement?

L'hon. Jean-Luc Pepin (vice-premier ministre): Monsieur le Président, je suis très surpris de cette question. En effet, M^{me} le ministre d'État à la Jeunesse vient de dire qu'elle reconnaît—elle l'a exposé clairement—l'existence du problème. La député a manifestement préparé sa question ce matin parce que M^{me} le ministre d'État à la Jeunesse vient de dire que Statistique Canada publie des statistiques officielles. Ce sont ces statistiques que l'on compare à celles des autres pays du monde. Elle a admis, deuxièmement, que certains jeunes ont renoncé à trouver du travail.

M. McDermid: Qu'entendez-vous par certains?

M. Pepin: Elle a admis, troisièmement, que certains jeunes sont sous-employés. Elle vient de le dire. Pourquoi ma collègue pose-t-elle une question qui prouve qu'elle n'a pas écouté?

M. McDermid: Le problème est là. Quelle solution proposez-vous?

LA SITUATION DES CHÔMEURS DONT IL N'EST PAS TENU COMPTE

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Le premier ministre suppléant n'a pas examiné les statistiques proprement dites selon lesquelles le gouvernement affirme que seulement un demi-million de jeunes se cherchent du travail. Il ne tient pas compte, et les statistiques qu'il publie non plus, des 250,000 autres jeunes qui sont sous-employés et qui ont renoncé à trouver du travail. Ce sont des données que les statistiques du gouvernement ne montrent pas. Pourquoi cette différence? Pourquoi le gouvernement n'admet-il pas que la situation de ces jeunes est tout aussi sérieuse que celle des autres qui, eux, figurent dans les statistiques nationales concernant le chômage? Pourquoi le gouvernement fait-il une différence entre ces deux groupes? Le gouvernement fait la même chose tous les mois au moment de la publication des statistiques.

L'hon. Jean-Luc Pepin (vice-premier ministre): Monsieur le Président, j'ai lu l'article également. M^{me} le ministre d'État à la Jeunesse a fait preuve de bon sens, à mon avis. Les statistiques traditionnelles, celles qu'on utilise au Canada, en Grande-Bretagne, en France, aux États-Unis et ailleurs, apportent un certain élément de certitude dans l'estimation du chômage parmi les jeunes. Les autres statistiques concernent les raisons pour lesquelles les gens ont renoncé à chercher du travail et sont plutôt du domaine psychologique. C'est peut-être bien parce qu'ils se disent: «Je cherche depuis deux ou trois mois et je n'en ai pas trouvé». C'est peut-être également parce qu'ils sont paresseux.